



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JPB/KE/MC/VK – délibération n° 1
Conseil d'administration du 9 juin 2023
Procès-verbal du conseil d'administration du 12 mai 2023

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 060-266004142-20230609-DEL_090623_N01-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Procès-verbal du conseil d'administration du 12 mai 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Montataire dûment convoqués le cinq juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire au centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Pierre BOSINO – Radouane BOUIZAOUCHAN – Claudine CABARET – Catherine DAILLY – Céline LESCAUX – Louis Joseph MESLIEN – Jean-Luc RIVIERE – Meriam ZOUAOU

EXCUSÉS : Zinedine BELOUAHCHI – Audrey DESLORIERS – Chrystal LEJEUNE – Samia NIDALHA – Sabah REZZOUG

ABSENTS : Ali HAMDANI – Gilberte CANONNE

ADMINISTRATIF EXCUSÉ : Kamal EL BOURI

N°01-06/2023 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2023

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du conseil d'administration en date du 12 mai 2023,

Considérant le compte rendu de ladite séance,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ce jour et lors de la séance du 12 mai 2023 d'adopter le procès-verbal dans son état, aucune remarque n'ayant été formulée.

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président

Jean-Pierre Bosino